



Montpellier, le 20 avril 2016



PUBLIC-PRIVE TOUS CONCERNES

Maintenons la mobilisation le 28 avril prochain

*Il est dans l'intérêt de tous de faire front commun contre la loi El Khomri portée par le gouvernement pour servir les intérêts du grand patronat et les marchés boursiers.
Attaquer les garanties collectives dans le secteur privé c'est conforter les mesures actuelles contre les fonctionnaires, les contractuels, les travailleurs précaires de la fonction publique, et en préparer de nouvelles sur les 35 heures, le régime indemnitaire et le statut.*

Les journées de mobilisation des dernières semaines ont contraint le gouvernement à des reculs: journées de carence, droit de réserve...

A l'opposé des propositions actuelles de diminuer les fonctionnaires pour les remplacer par des contractuels, nous exigeons l'arrêt de la précarisation par :

Une vraie campagne de titularisation de tous les agents

Des effectifs au regard de la charge de travail

Mais également :

Un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis 2010

Une revalorisation SIGNIFICATIVE du point d'indice

Une vraie politique d'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes

Des débuts de carrières revalorisés de manière significative

Une évolution de carrière avec de réels gains indiciaires



GAGNER CES REVENDICATIONS
implique l'engagement de toutes et de tous
dans la journée de grève (ou débrayage de 59mn)
MANIFESTATION LE 28 avril A 11H00
DEPART PLACE ZEUS A ANTIGONE

↳ Les grandes lignes de la loi travail

La durée réglementaire maximale de travail qui pourra passer de 10 heures à 12 heures .

Fractionnement du repos entre deux amplitudes quotidiennes de travail.

Temps de travail calculé sur 3 ans,

Parce qu'il remet en cause la hiérarchie des normes, le projet de réorganisation du code du travail crée les conditions d'un dumping social généralisé au sein des branches du secteur privé

↳ Les répercussions sur la fonction publique

Pour mémoire, dans la fonction publique hospitalière les 12 heures sont dérogoires et ne peuvent être imposées.

Fin des 12 heures de repos entre deux journées de travail

Flexibilité accrue des temps de travail : temps pleins et temps partiels...fin des 35 heures ?

Il serait illusoire de croire qu'un tel recul dans le secteur privé serait sans conséquence également sur les conditions de travail les plus concrètes des fonctionnaires, leur santé et sur leurs droits.

**STOP À LA
DÉRÈGLEMENTATION DU DROIT DU
TRAVAIL,
RETRAIT DE LA LOI EL
KHOMRI**

Oui à de vraies augmentations de salaires et à une politique d'organisation de notre système de santé qui parte des besoins des populations

Oui à des moyens pour le service public et pour les conditions de travail de ses agents.

**NON aux réorganisations qui induisent
mobilités forcées des agents,
conséquence directe de la loi de
« modernisation
de notre système de soins »**

**Rendez vous PLACE ZEUS
à 11 h 00
JEUDI 28 AVRIL 2016
En tenue professionnelle
derrière la banderole du CHU.**

La journée de mobilisation du 28 avril trouvera cette année un écho tout particulier lors de la traditionnelle manifestation du 1er mai à 10h30 Place de la Comédie

Syndicat C.G.T. de site C.H.U. de Montpellier Pavillon 42, hôpital La Colombière. Secrétariat Général : 3 7164.

ADV-Euromédecine : 3 5842 Lapeyronie-Bénech : 3 8129 St-Eloi-GDC-Crèche: 3 7378 Colombière-Balmes-Bellevue-IFE : 3 9654

Site Web : cgтчumontpellier.reference-syndicale.fr Facebook : [Cgt Chu Montpellier](https://www.facebook.com/CgtChuMontpellier) Mail : syndicat-cgt@chu-montpellier.fr